



D2026-21

VILLE DU PECQ

DECISION

1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : NV FORMATION – Convention formation gestes et posture petite enfance

Laurence BERNARD, Maire de la ville du Pecq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

Vu la délibération n° 22-2-6 du conseil municipal du 6 avril 2022 autorisant Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée concernant les fournitures et/ou les services ainsi que des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée jusqu'à 500 000 € HT inclus concernant les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité d'organiser une formation « Gestes et postures » spécifique pour les professionnels de la petite enfance,

Vu le projet de convention établi à cet effet,

DECIDE

De signer avec la société NV FORMATION, sis(e) 95 avenue du Président Wilson – 93 100 MONTREUIL, une convention pour l'organisation d'une formation « Gestes et postures » pour les professionnels de la petite enfance pour un montant total 1 500 € net.

De préciser que la date de la prestation est fixée les 13 et 20 mai 2026.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion.

Le Pecq, le 11/02/2026



Le Maire

Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20260211-D2026-21-AR
Date de réception préfecture : 16/02/2026